

SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

20-07-118

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

EDUCATION

**CANTINES SCOLAIRES - DÉPLOIEMENT DES SELFS ET CHANGEMENT DE
CONTENANTS ALIMENTAIRES - MODIFICATION DU TAUX DE SUBVENTION SOLLICITÉ
DANS LE CADRE DE LA DSIL 2020**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue la délibération du 17 février 2020 relative au déploiement des self-service dans les écoles et le changement de contenant alimentaire, accompagnant la demande de cofinancement de l'État dans le cadre de la DSIL 2020,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que le danger viral semble s'éloigner et que l'activité de la ville reprend et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés,

Considérant les récentes annonces de l'État dans la presse, prenant en compte la fragilité économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant le souhait de la Ville de Libourne de s'orienter vers des pratiques environnementales de développement durable,

Considérant la démarche éducative de la Ville de Libourne autour de l'alimentation dans les cantines scolaires, et notamment l'axe 8 de son Projet Éducatif de Territoire depuis 2018 concernant la mise en pratique de mesures individuelles et collectives de développement durable,

Considérant les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2019 qui acte l'anticipation au 1^{er} janvier 2022 au plus tard de l'interdiction des contenants plastiques dans les cantines scolaires de la ville,

Considérant le déploiement par la ville de Libourne en 2019 d'un choix de menus alternatifs quotidiens pour les enfants au sein des écoles élémentaires et primaires, et considérant que cet objectif fait partie des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat retenues par le Président de la République,

Considérant que pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs la Ville de Libourne a décidé de déployer le self-service dans les cantines des écoles élémentaire et primaires, et de remplacer les contenants alimentaires en plastique par des contenants en inox.

Ces modifications d'organisation et de ce changement d'équipement permettent en particulier :

- que l'enfant mange à son rythme;
- qu'il dispose de plus d'autonomie (se servir, débarrasser son plateau seul...);
- que la pause méridienne soit plus fluide ;
- que l'impact environnemental du plastique se réduise.

Le projet éducatif afférent à cette démarche consiste

- à lutter contre le gaspillage alimentaire, en mettant à disposition des enfants des tables de tri pour débarrasser et peser les déchets ;
- à sensibiliser les enfants aux quantités gaspillées, en mesurant celles-ci régulièrement ;
- à évaluer ce que les enfants mangent ou pas pour mieux ajuster les menus avec le contrôle d'une diététicienne ;
- à apprendre aux enfants à trier pour recycler.

Considérant que les écoles élémentaires et primaires restant à équiper sont celles de l'Épinette et de Carré,


Considérant que l'investissement en matériel et équipement de remplacement des barquettes en plastique par des bacs en inox entraînera par ailleurs une amélioration de la présentation des plats sur des meubles de distribution au bain-marie d'une ligne self et un gain de productivité par la réduction des manutentions, des transvasements et du temps de conditionnement,

Considérant que la réduction des déchets sera aussi notable par la disparition des barquettes souillées non recyclables.

Le calendrier de réalisation est prévu de juillet à août 2020.

Considérant que le budget total estimatif du projet d'un montant de 63 456.25 € HT, peut être financée à hauteur de 45% par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200702-D_20_07_118-DE

Le Conseil Municipal :
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| Budget prévisionnel de l'opération - en € HT | | | |
|--|-------------|---|---------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Travaux | 63 456.25 € | DSIL | 28 555,31 € 45,00% |
| | | Département (plafond x coeff. solidarité) | 21 960,00 € 34,61% |
| | | Autofinancement | 12 940, 94 € 20,39% |
| | 63 456.25 € | | 63 456,25 € 100 % |

- autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à L'investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée, à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande et à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 10 juillet 2020

Le Maire,
Philippe BLISSON



pour expédition conforme
Philippe BLISSON, Maire
de Libourne

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-D_20_07_118-DE